COMMUNE DE LUCENS

PLAN D'EXTENSION PARTIEL

En Bergëre

Zone industrielle



Approuvé par la Municipalité de LUCENS

le 1 avril 1986

Le Secrétaire :



Soumis à l'enquête publique

L'attestent au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Le Secrétaire



Adopté par le Conseil général dans sa séance du .07 juillet 1986

Le Secrétaire :



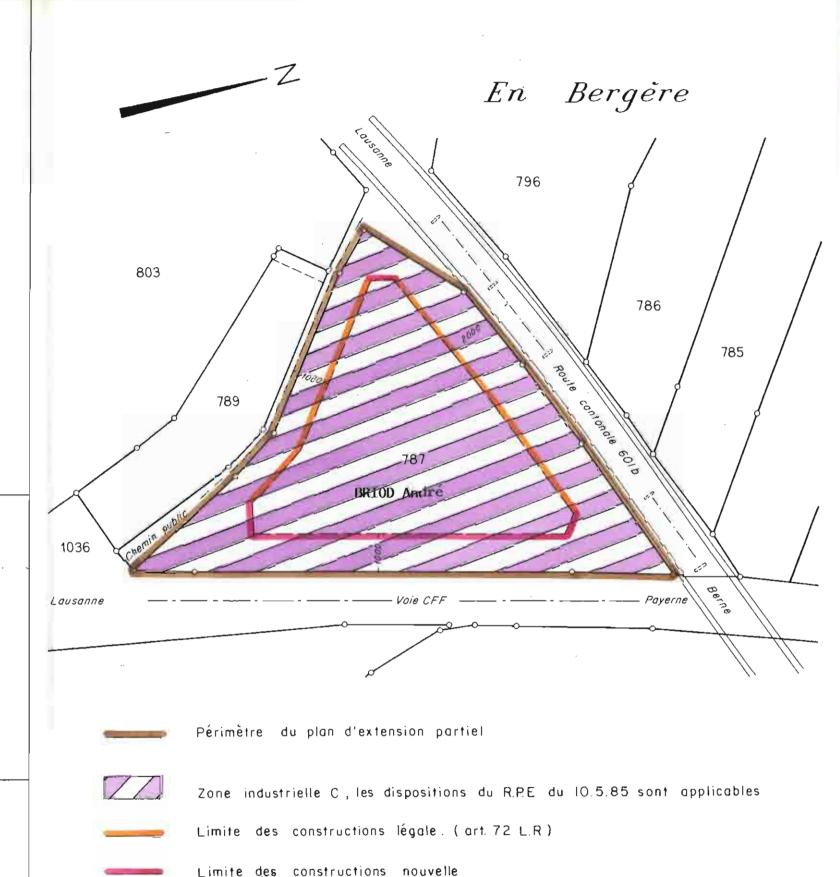
Approuvé par le Conseil d'Etat du

canton de Vaud



Le Chancelier :





Bureau technique LOUIS NICOD 1510 MOUDON